



S I C C E

PanoRAMa

Juin 2022

L'été arrive à grands pas, l'école va bientôt se terminer, certains enfants vont déjà partir en vacances, d'autres, les plus grands, vont peut-être venir plus souvent, nous allons nous aussi prendre un autre rythme... Dès les beaux jours, nous sommes attirés par l'extérieur, les activités au jardin, les balades... Vous trouverez dans ce numéro des propositions d'animations diverses et variées pour les 3 prochains mois à venir, mais aussi une rétrospective de notre projet « le corps en mouvement » que nous avons développé pendant ces 2 dernières années. Assistants Maternels, vous êtes peut-être sollicités pour l'accueil de stagiaires et hésitez à donner une réponse favorable, un point sur les formalités vous aidera à passer le pas.

Nous vous laissons parcourir ces quelques pages pour découvrir les autres informations...

Bonne lecture

Les dates à retenir Animations sur inscription auprès du Relais Petite Enfance

Pour les enfants accompagnés des assistants maternels :

- Jeudi 2 juin** à 9h15 : le conte en mouvement avec la médiathèque à la Maison de l'Enfant à Vizille
- Jeudi 9 juin** à 9h : le conte en mouvement à la salle des familles de Champ sur Drac
- Vendredi 24 juin** de 10h à 13h : fête de fin d'année du Relais Petite Enfance, *programme et organisation en dernière page
- Jeudi 7 juillet** à 9h30 : temps lecture avec Caroline, à la médiathèque de Jarrie
- Lundi 25 juillet** à 9h : « Fleurs et senteurs » à la crèche Les Petits Drôles au Péage de Vizille

Pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou de leur assistant maternel :

- Jeudi 9 juin** 17h : le conte en mouvement, avec la participation d'un percussionniste d'Art Pop et de la médiathèque, à la salle des familles à Champ sur Drac
- Jeudi 30 juin** de 10h à 12h30 : fête du pain au centre de loisirs des Corniers à Vizille
- Lundi 4 juillet** à 9h : contes et comptines sur la nature par le duo Agnès et Sophie (assistantes maternelles), 10h : « Plouf dans l'eau » à la Tour des 4 saisons à Champ sur Drac
- Mardi 5 juillet** de 9h à 11h : « Gla-Gla » avec la crèche La Ribambelle de Jarrie
- Lundi 11 juillet** à 9h15 : animation musicale au « camping » des Canailoux (crèche) à Brié et Angonnes
- Mardi 12 juillet** à 9h30 : animation en partenariat avec les Espaces Naturels Sensibles au Bois de la Bâtie au Versoud
- Mardi 19 juillet** de 9h à 11h : « manipulations pas à la noix » à la Maison de l'Enfant à Vizille
- Jeudi 21 juillet** de 9h à 11h : « 20 000 lieues sous les mers » à la crèche « Pré en bulle » à Vaulnaveys le haut
- Vendredi 22 juillet** de 9h à 11h : « Mille et une constructions », à la Maison de l'Enfant à Vizille
- Jeudi 28 juillet** à 9h30 : animation en partenariat avec les Espaces Naturels Sensibles à la tourbière du Peuil à Claix
- Vendredi 29 juillet** de 9h à 11h : « l'eau dans tous ses états » à la Maison de l'Enfant à Vizille
- Mardi 23 août** de 9h à 11h : « gros mélange » à la Maison de l'Enfant de Vizille
- Jeudi 25 août** à 9h30 : « Histoire de se balader » au parc du Château de Vizille



Fermeture du service Relais Petite Enfance du 1^{er} août au 19 août 2022 inclus

Accueillir des stagiaires CAP Aepe ou de 3ème

Pourquoi accueillir un stagiaire ?

Accueillir un stagiaire participe à faire évoluer le métier d'Assistant Maternel, à donner de la valeur à ce métier encore et toujours mal reconnu, et à le faire connaître comme étant un vrai métier. C'est également l'occasion de se questionner sur ses gestes professionnels, de les remettre en question, d'enrichir sa pratique professionnelle. C'est une reconnaissance officielle de la capacité de transmission, cela concourt à une meilleure reconnaissance de ce mode d'accueil.

L'accueil d'un stagiaire en pratique :

Conditions nécessaires : il faut être Assistant Maternel Agréé (agrée par le conseil départemental depuis au moins 5 ans et avoir validé l'EP1 du CAP Petite Enfance ou U1 et U3 de l'AEPE ou être titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture).

Démarches à effectuer :

- Avoir une assurance responsabilité civile professionnelle qui prend en compte l'accueil d'un stagiaire majeur ou mineur au domicile de l'assistant maternel pendant les temps d'activité
- obtenir un accord de principe de tous les parents employeurs
- Etre en contact avec l'organisme de formation pour définir le rôle de tuteur
- Prendre connaissance des termes de la convention proposée par l'organisme de formation, la signer et faire signer aux parents employeurs l'annexe de celle-ci
- Limiter l'accueil d'un stagiaire à 2 périodes par an pour respecter la sécurité affective des enfants accueillis.

Obligations en tant que tutrice :

- Se rendre disponible
- Ne pas confier un enfant au stagiaire en dehors de votre présence
- Organiser votre planning pour offrir de bonnes conditions de stage en permettant au stagiaire de conduire des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ; des activités de soin du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ; des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels.
- Favoriser les échanges et la réflexion du stagiaire pour l'évolution de son projet.
- S'assurer que le stagiaire respecte le contenu de son stage.
- Assumer sa responsabilité et garantir son rôle d'encadrant.

Pourquoi n'accueilleriez-vous pas à votre tour un stagiaire ?

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Rétrospective en image du projet : « Le corps en mouvement »



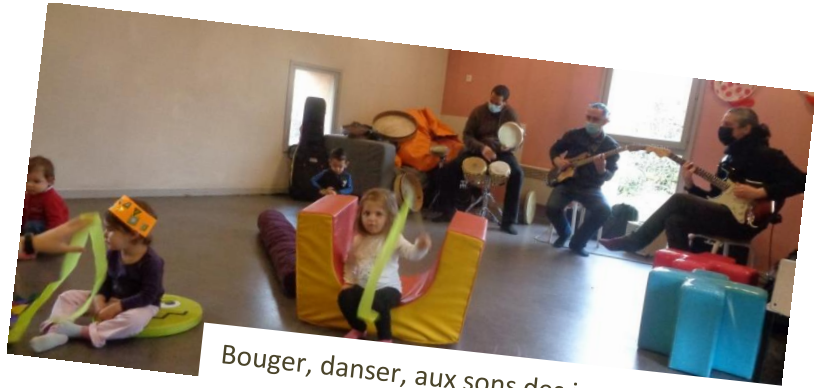
Transvaser et piler les graines de la petite poule rousse à champ sur Drac

« Le corps en mouvement », fil conducteur du relais depuis l'automne 2020 se termine. Une vingtaine d'animations ont été proposées aux enfants au cours de ces 2 années scolaires, parfois en partenariat avec les médiathèques du territoire, avec la participation des musiciens d'Art Pop ou les établissements du jeune enfant.

Vous retrouverez ci-après une petite sélection de photos.



Ecraser, malaxer, mouiller, introduire dans la boue de la mare aux aveux à vizille

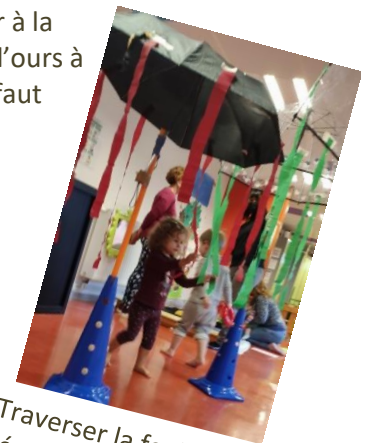


Bouger, danser, aux sons des instruments à Jarrie



Enjamber les hautes herbes,

Pour aller à la chasse à l'ours à Vizille, il faut



Traverser la forêt sombre et ténébreuse



Aider la grenouille à grande bouche à manger les mouches, glisser dans la piscine à feuilles à Champ sur Drac






Construire son circuit avec brouettes et buches de bois à Saint Georges de Commiers

La fête du Relais Petite Enfance vendredi 24 juin

Pour terminer cette année scolaire, nous vous proposons de participer à une matinée « fête » dans les anciens locaux de la crèche La Ribambelle à Jarrie.

Au programme :

-  spectacle « A la recherche du monde perdu » réalisé par le groupe des accueils collectifs de Séchilienne
-  jeux divers
-  apéritif et pique-nique tiré du sac

Les minimums légaux

L'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022, a entraîné une revalorisation des minimums légaux :

Salaire horaire minimum : brut : 3.05€ / net : 2.39€

Indemnité d'entretien minimum pour 9 h d'accueil : 3.48€ puis 0.39€ par heure supplémentaire

Pour bénéficier du CMG, la rémunération brute de votre assistant maternel agréé ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant gardé, soit au 1^{er} mai 2022 : 54.25 € brut / 42.33€ net

Le site du SICCE

Le SICCE (Syndicat Intercommunal de coopération et des Compétences Enfance) se modernise et crée son site internet : <https://lesicce.fr>

Vous y retrouverez des informations concernant les différents services gérés par le SICCE, les modes de garde existants sur notre territoire, mais également les panoRAMa depuis mars 2022.

Appel aux idées

Nouveau nom pour le PanoRAMa : le Relais Assistants Maternels s'appelle dorénavant Relais Petite Enfance. Il faut donc trouver un nouveau nom pour le PanoRAMa.

Vous avez des idées, merci de nous les proposer à l'adresse suivante : rpe@lesicce.fr

Une fois recensées toutes les propositions, nous vous proposerons un doodle afin de choisir ce nouveau nom.

Rappel inscription « mon enfant.fr »

Le site « monenfant.fr » a été conçu par la CAF pour accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance. Il référence tous les modes d'accueils, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les assistants maternels ont désormais l'obligation de s'y inscrire et de mettre à jour leurs disponibilités au moins 2 fois par an.

Si vous avez des difficultés à créer votre compte ou à le mettre à jour, n'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance.

